

Loi sur la fin de vie : trois ans après la convention citoyenne, ses anciens membres peuvent enfin tourner la page

Définitivement voté par les députés le 15 juillet, le texte créant un droit à l'aide à mourir achève un long processus, démarré en 2022 par les travaux des « conventionnels », qui se disent aujourd'hui soulagés.



Dans les tribunes, lors de la lecture définitive de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir, à l'Assemblée nationale, à Paris, le 15 juillet 2026. JULIEN MUGUET POUR « LE MONDE »

Ils étaient une petite trentaine, mercredi 15 juillet, à se retrouver dans les tribunes de l'Assemblée nationale pour assister au vote définitif de la loi créant un droit à l'aide à mourir. Tous sont membres de l'association Les

184, du nom des 184 Français ayant pris part à la convention citoyenne sur la fin de vie, entre 2022 et 2023. « *C'était impensable que je n'y sois pas* », raconte Clothilde Lorrière, juriste en droit de la santé et membre de la convention citoyenne. Avec ses camarades – surnommés les « conventionnels » – elle a assisté, en ce jour de vote, à la fin de deux ans de travaux parlementaires et à l'aboutissement de l'intense travail ayant mené aux conclusions définitives de leur convention, il y a plus de trois ans, en avril 2023.

C'est peu dire que le processus législatif a été sinueux. Longtemps ajourné par Emmanuel Macron, il a fallu attendre son second quinquennat pour qu'un horizon se dessine enfin. Après l'avis favorable du Comité consultatif national d'éthique, en septembre 2022, le président de la République avait annoncé ouvrir une convention citoyenne : 184 citoyens tirés au sort, représentatifs de la population française, avaient pris place sur les bancs du Conseil économique, social et environnemental (CESE), la « troisième Assemblée » de la République. Pendant quatre mois, par sessions de trois jours, ils avaient débattu et auditionné des spécialistes pour trancher la question d'une éventuelle évolution du cadre législatif.

D'emblée, les critiques ont fusé. « *Il y a eu beaucoup de suspicions sur la qualité des travaux qu'on pourrait produire. Ce qui a été dit, c'est qu'on ne serait pas capables de comprendre ces sujets-là* », se souvient Nathalie Berriau, présidente de l'association des « 184 ». Neuf week-ends de travail suivront, avant que l'assemblée citoyenne ne se prononce définitivement : le 2 avril 2023, les trois quarts d'entre eux (75,6 %) se positionnent en faveur de l'aide active à mourir.

Plusieurs années ont encore été nécessaires pour que les « conventionnels » voient le fruit de leurs travaux arriver à son terme législatif. Examinée début 2024, une première ébauche du texte de loi a fait les frais de la dissolution de l'Assemblée nationale, en juin 2024. La déception a été immense. « *On avait l'impression de repartir à zéro, on n'en voyait pas le bout*, se remémore l'un des « 184 », Stanislas Bivona, ancien responsable des ventes. *On avait peur que nos travaux finissent*

aux oubliettes, un peu comme ce qui s'est passé avec la convention citoyenne sur le climat. »

« Blocage de principe »

Les premiers ministres s'enchaînent, freinant tour à tour la progression du texte. Mais le projet poursuit son chemin, bon gré mal gré. En deux ans, les critères entourant l'aide active à mourir évoluent au fil des lectures de l'Assemblée nationale et du Sénat. Chaque passage au Palais du Luxembourg se solde par un rejet.

Beaucoup de « conventionnels » considèrent que les débats politiques qui ont suivi n'étaient pas à la hauteur. Invités à s'exprimer face aux sénateurs en juin 2023, certains d'entre eux ne se sont pas sentis pris en considération. *« Une bonne partie n'ont pas du tout écouté le projet, n'étaient pas du tout informés, ne l'avaient même pas lu. Certains étaient sur leur téléphone... »*, se désole Stanislas Bivona. *« C'est comme s'il y avait un blocage de principe »*, s'agace Nathalie Berriau, qui confie avoir craint jusqu'au dernier jour pour l'avenir du texte.

Une frustration, qui, pour Bernard Reber, directeur de recherche au CNRS et l'un des quatre « garants » (chargés d'encadrer la convention sur la fin de vie et le respect de la parole de ses participants), s'explique, par contraste, par la très bonne tenue des débats au CESE : *« Les citoyens devaient interagir avec des gens qui ne pensent pas comme eux, apprendre devant des gens qui ont des désaccords. Ça, ça n'existe nulle part ailleurs. »* *« J'ai compris en les observant ce qu'était l'intelligence collective, »* salue Claire Thoury, présidente du CESE. *On a assumé qu'il y avait des désaccords, mais il n'y a pas eu de polarisation ou d'humiliation. »*

« Des irritants »

Une fois dans l'arène politique, le sujet a immanquablement clivé. Et rares ont été les parlementaires à s'appuyer sur les travaux des citoyens, regrette Bernard Reber : *« Quand vous regardez les débats*

parlementaires, il y a eu très peu de références explicites à la procédure ou au contenu [de la convention]. Quand elle était évoquée, c'était soit comme argument d'autorité, soit éventuellement pour la discréditer. » D'autant que *« le contexte politique a rendu l'exercice beaucoup plus périlleux, note Claire Thoury. Entre la dissolution et la motion de censure [renversant le gouvernement de Michel Barnier, le 4 décembre 2024], ça a créé des irritants autour du texte. Plus on approchait de la fin, plus c'était visible ».*

Lire aussi | [Fin de vie : l'aide à mourir, un « long cheminement » pour Emmanuel Macron](#)

Début juin, une perspective se dégage malgré tout : le dernier mot sera donné aux députés le 15 juillet, avant le début des vacances parlementaires. Les ultimes lectures s'accélérent, jusqu'à ce qu'une majorité de députés (291) se prononce en faveur du texte définitif, sous le regard attentif des « 184 ». *« Enfin », se réjouit Clothilde Lorrière, qui voit dans la copie finale « une vraie reconnaissance » de leur travail. Comme tous les « conventionnels » interrogés par Le Monde, elle se dit satisfaite par l'issue du vote.*

En dépit de la diversité des opinions des « conventionnels », *« personne ne considère avoir gagné ou perdu »*, souligne Stanislas Bivona, qui assure que le groupe entretient toujours des échanges constructifs. Depuis la fin de leurs travaux, une boucle de discussion les réunit sur WhatsApp. *« On échange tous les jours. C'est une très belle histoire qu'on a vécue ensemble »,* abonde Clothilde Lorrière.

Mais l'avenir du texte n'est pas scellé. Les saisines du Conseil constitutionnel se sont multipliées. Parmi elles, celles du président du Sénat, Gérard Larcher, début juillet, du premier ministre, Sébastien Lecornu, à la veille du vote final des députés, puis, le 20 juillet, du Rassemblement national, qui réfléchit à l'idée d'un référendum pour abroger la loi, s'il parvient au pouvoir en 2027. Les notifications de la boucle WhatsApp des « 184 » n'ont pas fini de crépiter.

Lire aussi l'entretien | [« On bureaucratise l'euthanasie pour la rendre acceptable » : le regard très critique de Didier Sicard sur la loi créant une aide à mourir](#)

[Réutiliser ce contenu](#)